



## Convention collective holding ???

Par Charlotte031, le 18/04/2016 à 21:42

Bonsoir,

J'ai bien pris connaissance que la convention collective applicable relève de l'activité principale de l'entreprise, le code NAF/APE ne constituant qu'un indice.

Mais, quelle convention collective pourrait s'appliquer à des salariés qui se verraient transférés d'une filiale du secteur travaux publics, vers la holding animatrice du groupe qui ne compte jusqu'à présent aucun salarié (code APE = 64.20Z)?

- Les salariés transférés (RH, administratif, service mécanique, géomètres) pourraient ils se voir appliquer la convention SYNTÉC ?
- Ou au contraire la holding pourrait faire une application volontaire de la convention collective du TP, ce qui s'apparenterait à un usage ?

Merci d'avance[smile7]

Par morobar, le 19/04/2016 à 07:29

Bjr,

Un bon développement ici:

[http://www.wk-rh.fr/preview/BeDhHICfJnJmFjGjGjGj/edition XHTML/Igpc0/720-30\\_-determiner\\_la\\_convention\\_collective\\_de\\_branche\\_applicable\\_dans\\_l\\_entreprise\\_-preparer\\_la\\_decision/720-30\\_-determiner\\_la\\_convention\\_collective\\_de\\_branche\\_applicable\\_dans\\_l\\_entreprise\\_-](http://www.wk-rh.fr/preview/BeDhHICfJnJmFjGjGjGj/edition XHTML/Igpc0/720-30_-determiner_la_convention_collective_de_branche_applicable_dans_l_entreprise_-preparer_la_decision/720-30_-determiner_la_convention_collective_de_branche_applicable_dans_l_entreprise_-)

[préparer\\_la\\_decision](#)